

d'ouverture. La mise en place de ce système aux États-Unis a permis de réaliser au cours du dernier exercice des économies de 300 000 \$ US au titre des indemnités de temps supplémentaire. On devrait envisager de procéder ainsi dans les petites missions; toutefois, il faudrait d'abord évaluer les coûts pour les missions qui ne sont pas raccordées au réseau MITNET, car elles auraient à assumer les frais d'interurbain.

Parmi les autres options, mentionnons la possibilité de désigner des employés recrutés sur place à titre d'agents de service et d'indiquer clairement dans le message diffusé par répondeur après les heures d'ouverture que l'agent de service répondra uniquement aux appels qui ne peuvent attendre le jour ouvrable suivant. Les secteurs géographiques, JPO et ISO devraient analyser soigneusement l'incidence qu'aurait sur les ressources la première option (acheminement des appels à Ottawa) et formuler des propositions.

Par ailleurs, il faudrait examiner la possibilité de centraliser au Canada ou à une mission centrale la délivrance courante des passeports. Les petites missions pourraient demeurer habilitées à délivrer des passeports dans les situations d'urgence véritable, par exemple, en cas de perte ou de vol.

Il faudrait donner davantage de responsabilités aux employés recrutés sur place en leur déléguant le pouvoir de signature des documents consulaires. Toutefois, on devrait pour ce faire modifier la *Loi sur la preuve au Canada* de manière à pouvoir conférer un pouvoir de signature à des non-Canadiens et cette démarche risque d'être longue.

En permettant d'automatiser tous les rapports portant sur les affaires consulaires ainsi que sur la délivrance des passeports et d'éliminer la plupart des télégrammes relatifs aux affaires consulaires, COSMOS contribuera sans aucun doute à réduire la charge de travail des petites missions. Toutefois, celles qui comptent moins de 10 utilisateurs ne bénéficieront pas de cette application, car la transmission de données entraînerait des coûts très élevés pour les missions non dotées du système SIGNET ou MITNET standard. Il y a lieu d'examiner la charge de travail découlant des affaires consulaires dans ces petites missions en vue d'accorder la priorité aux tâches qui entraînent une lourde charge de travail.

RECOMMANDATIONS

EXIGENCES EN MATIÈRE DE RAPPORTS

NOUS RECOMMANDONS :

- 1) QUE LES DIRECTIONS VISÉES ÉLIMINENT OU SIMPLIFIENT LES RAPPORTS, CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS PRÉVUES À L'ANNEXE B, ET QUE L'ÉTABLISSEMENT DE CERTAINS RAPPORTS SOIT TRANSFÉRÉ À UNE MISSION CENTRALE SI LES CONSEILLERS D'ADMINISTRATION RÉGIONAUX EN DÉCIDENT AINSI (VOIR L'ANNEXE B).

STRUCTURE EN ÉTOILE

NOUS RECOMMANDONS :

- 1) QUE LES SECTEURS GÉOGRAPHIQUES ÉVALUENT LE MANDAT ET LA CHARGE DE TRAVAIL DE CHAQUE PETITE MISSION ET DÉTERMINENT S'IL Y A LIEU D'APPLIQUER UNE